

## Conseil municipal du 29 mars 2017

Rapporteur : Christophe COUNIL - Abdellatif AMMAR

Objet : Adoption d'un plan d'actions « Participation citoyenne 2017 - 2019 »

---

Dans le cadre du développement de la Démocratie de proximité, la Ville du Mans a développé différents modes de concertation durant ces dernières années.

Afin de franchir une nouvelle étape, la Municipalité avait organisé le samedi 5 novembre, le 1<sup>er</sup> Forum de la participation citoyenne qui a réuni près de 130 acteurs des instances de concertation autour de 3 ateliers thématiques :

- L'internet citoyen et les nouveaux usages d'internet au service de la Démocratie locale ;
- Les nouvelles formes de participation citoyenne ;
- Les modes de concertation et d'élaboration de projets.

Lors de ces ateliers, les participants-es ont émis plusieurs souhaits ou idées permettant de renforcer la participation citoyenne au sein de notre ville (cf. compte-rendu en annexe).

Il vous est proposé d'en tirer les enseignements à travers l'adoption d'un plan d'actions « Participation citoyenne 2017 - 2019 » se déclinant en 3 objectifs et huit actions nouvelles qui viennent en complément de l'ensemble des actions engagées.

Le plan d'actions « Participation citoyenne » a fait l'objet d'un échange entre les élus-es de la Commission municipale Vie des quartiers lors de sa réunion du vendredi 10 février et avec les Présidents-es des Conseils des quartiers le lundi 6 mars.

### • **1<sup>er</sup> objectif** : Mieux accompagner les instances de concertation existantes

La Ville du Mans dispose de plusieurs instances de concertation avec notamment sept Conseils des quartiers, quatre Conseils citoyens, le Conseil des sages et le Conseil Local de l'Internet Citoyen (CLIC). Ces différents conseils ont besoin d'être mieux accompagnés au quotidien pour renforcer leur attractivité.

#### 1°) Un pôle participation citoyenne

Il est proposé de créer un pôle Participation citoyenne au sein du service Vie des quartiers en fusionnant à moyen terme l'actuelle mission « Citoyenneté, Égalité et Démocratie locale » avec la Cellule Proximité.

Cette nouvelle organisation permettra de renforcer le soutien logistique et administratif aux instances de concertation tout en assurant un meilleur suivi de leurs demandes en s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire de la Cellule Proximité. En effet, l'amélioration de la qualité et du délai des réponses aux demandes des instances de concertation est un gage essentiel de leur succès.

Fort d'une dizaine d'agents, le pôle « Participation citoyenne » sera renforcé par le recrutement de personnes en Service civique qui seront chargées plus particulièrement du suivi des Conseils de quartiers et du CLIC.

Le responsable du pôle « Participation citoyenne » assurera également le suivi des Conseils citoyens qui restent rattachés au service Politique de la Ville de Le Mans Métropole pour favoriser la cohérence avec le dispositif du Contrat de ville.

### 2°) De nouveaux outils de communication

De nombreux habitants ignorent encore l'existence des instances de concertation existante. Aussi, afin d'améliorer leur visibilité, il est proposé de doter chaque instance d'une page internet spécifique sur le nouveau site internet de la Ville du Mans. Chaque Conseil pourra y publier les informations le concernant, indiquer ses dates de réunion, publier ses compte-rendus de réunions. Les informations y seront publiées sous la responsabilité du ou des responsables de chaque instance.

Par ailleurs, les Conseils des quartiers vont être dotés de nouveaux moyens de communication : plaquette commune aux sept Conseils, banderoles et roll-up propres à chaque Conseil.

Enfin, il est proposé que deux pages soit désormais réservées aux Conseils des quartiers et autres instances de concertation dans chaque numéro de *Le Mans notre Ville*.

### 3°) Les commissions géographiques des Conseils des quartiers

Afin de renforcer la présence des habitants au sein des Conseils des quartiers, il est proposé de développer les commissions géographiques qui permettent d'associer les habitants-es à la vie de leur quartier le plus proche.

Une première expérience concluante vient d'aboutir avec la création de la Commission « Cité des Pins » au sein du Conseil des quartiers Sud-Est. Cette commission compte une quarantaine de membres et a commencé à travailler sur les questions spécifiques à ce quartier, notamment, la question du stationnement lors des grandes manifestations (4 jours du Mans ou 24 heures auto).

L'objectif partagé avec les Présidents-es des Conseils des quartiers serait de créer une Commission géographique par secteur chaque année soit 21 commissions créées à l'échéance du Plan d'actions.

## • 2<sup>ème</sup> objectif : **Mettre en place de nouvelles formes de participation citoyenne**

### 1°) Une journée citoyenne

La Journée citoyenne expérimentée dans de nombreuses villes de France permet de mobiliser durant une journée les habitants d'une commune ou d'un quartier pour réaliser ensemble des projets qu'ils ont eux-mêmes proposés (chantiers d'amélioration du cadre de vie, rénovation d'équipements, valorisation de l'histoire et du patrimoine, contribution aux projets associatifs, projets culturels...).

Cette démarche s'illustre par sa forte dimension participative puisque le choix des travaux à réaliser et l'organisation de la Journée citoyenne résultent de la collaboration entre les habitants (citoyens, associations, entreprises), les élus du Conseil Municipal et les services de la commune. Cette initiative favorise l'échange entre les habitants, toutes générations confondues, et crée un lien fort et fédérateur, plaçant le citoyen en tant que véritable acteur de sa ville.

Sur la base des échanges lors du Forum de la Participation Citoyenne, il est proposé de mettre en place un Comité de pilotage composé des représentants des Conseils des quartiers, des élus-es et des services pour organiser la 1<sup>ère</sup> journée citoyenne mancelle au printemps 2018.

## 2°) Les budgets participatifs

Lors du 1<sup>er</sup> Forum de la participation citoyenne, plusieurs participants ont émis le souhait que la Ville du Mans se dote d'un Budget participatif. En général, les élus-es décident qu'une part du budget d'investissement est affecté à la réalisation des projets dans le cadre des budgets participatifs. Ils constituent alors un outil d'expression et de décision des citoyens qui s'investissent dans la vie de la cité et participent à la décision publique.

Une première expérience est actuellement en cours avec la participation des Conseils des quartiers à la priorisation des travaux de voirie. En lien avec le Vice-Président aux mobilités et les services concernés, les habitants décident de l'ordre de réalisation des travaux d'aménagement de voirie dans le cadre de l'enveloppe budgétaire dévolue au territoire manceau par Le Mans Métropole.

Sur la base de cette première expérience, il est proposé de mettre en place un groupe de travail pour mettre en œuvre un premier budget participatif pour le Budget primitif de l'année 2019. Ce groupe de travail aura pour mission de définir les règles du jeu notamment à travers le montant du budget et le règlement.

## 3°) Développer les lieux de rencontres et de partage entre les habitants

Actuellement, plusieurs jardins partagés prennent forme dans la Ville du Mans. Un jardin partagé est un jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier. Réunis en collectif ou association les habitants gèrent le jardin au quotidien et prennent les décisions importantes collectivement. En ce sens chaque projet est unique par son aménagement et son fonctionnement. Ces jardins se fondent sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien et de partage entre les générations et les cultures.

Il est proposé de poursuivre les actions en cours tout en accompagnant les différentes initiatives favorisant la convivialité et les rencontres autour des questions environnementales : compost en pied d'immeubles, jardinières partagés ...

On peut également citer l'expérience concluante de la bibliothèque partagée implantée dans le Parc du Gué de Maulny. Il s'agit d'une expérience nouvelle initiée par le Conseil des sages et concrétisée par le Conseil des quartiers Sud-ouest. L'extension du dispositif à d'autres parcs de la Ville peut être envisagée avec le soutien des Conseils des quartiers.

Enfin, l'implantation des premiers barbecues dans les espaces publics a remporté un franc succès à l'été 2016. La recherche de nouveaux sites en lien avec les Conseils des quartiers doit permettre progressivement de développer cette offre sur le territoire municipal.

L'ensemble de ces initiatives accompagnées par les Conseils des quartiers favorisent le lien social, l'échange et la convivialité.

## • 3<sup>ème</sup> objectif : **Développer l'Internet citoyen**

### 1°) Un nouveau site internet pour la Ville du Mans et Le Mans Métropole

La mise en place du nouveau site internet de la Ville du Mans et Le Mans Métropole (mise en ligne envisagée en septembre 2017) doit être l'occasion de développer l'internet citoyen en répondant mieux aux attentes des Mancelles et Manceaux.

D'un accès plus simple, ce site comportera des contenus enrichis, mieux ciblés et plus facilement accessibles notamment par le biais de nouvelles portes d'entrée et des menus thématiques. Des services nouveaux seront accessibles aux Citoyens pour réaliser en ligne plusieurs formalités dans le cadre du développement de la e-concertation.

Par ailleurs, des espaces spécifiques seront offerts aux instances de participation citoyenne de la Ville du Mans (cf. 1<sup>er</sup> objectif). Le nouveau site internet permettra également d'accéder plus facilement aux décisions du Conseil municipal.

### 2°) Développer la e-concertation

Sur la base de la première expérience de e-concertation menée aux Sablons en lien avec l'Université du Maine (été 2017), une nouvelle expérience est actuellement en cours autour du projet de crèche des Sablons. Cette expérience est menée grâce au concours d'étudiants en service civique souhaitant à moyen terme créer une société de conseils aux collectivités locales pour le développement de la e-concertation.

Sur la base de ses deux premières expériences, il est proposé de développer les procédures de e-concertation dans les prochains grands projets de la Ville du Mans en lien avec le Conseil Local de l'Internet Citoyen lancé en 2016.

### 3°) Mettre en place une application mobile spécifique pour Le Mans

Dans le cadre de la démocratisation du smartphone, les Citoyens émettent de plus en plus le besoin d'utiliser ce nouvel écran pour rendre « smart » les principaux services de leur ville. Être bien informés sur les équipements municipaux, les événements, la vie municipale ... mais aussi avoir accès à des services concrets : transmission d'informations à la cellule proximité, horaires des équipements municipaux, paiement du stationnement, informations sur la vie municipale et associative ...

Pour répondre à ses besoins, la Ville du Mans souhaite développer une application mobile permettant d'accéder à un portail de services urbains innovants. Des contacts sont en cours avec une société de téléphonie et pourraient aboutir prochainement.

\*

\* \*

**Sur la base de ces propositions, je vous propose, mes chers collègues, de valider le Plan d'actions « participation citoyenne 2017 - 2019 ».**

# COMPTE-RENDU du 1<sup>er</sup> Forum de la Participation Citoyenne

**Samedi 5 novembre**  
**Hôtel de ville du Mans**



Soucieuse de promouvoir la Démocratie de proximité, la Municipalité du Mans a mis en œuvre plusieurs instances de concertation durant ces dernières années.

Aux côtés des sept Conseil des quartiers, des quatre Conseils citoyens (en cours de constitution) et du Conseil des sages, il existe d'autres instances de concertation : Conseil Local de l'Internet Citoyen, Comité d'action pour l'Égalité ; Conseil des acteurs du Monde Culturel ; le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la Commission Mobilités ...

Bien souvent, ces instances ont peu de lien entre elles hormis le fait que des représentants des Conseils des quartiers siègent dans la grande majorité d'entre elles. Aussi, afin de promouvoir la transversalité et les échanges entre les différentes instances de concertation, la Municipalité a décidé d'organiser chaque année un Forum de la participation citoyenne.

Le 1<sup>er</sup> Forum de la Participation citoyenne s'est tenu le samedi 05 novembre 2016 à l'Hôtel de ville du Mans et a réuni près de 130 acteurs des instances de concertation autour de trois ateliers thématiques.

## ❶ Un atelier sur l'Internet citoyen et les nouveaux usages d'internet

Animé par M. Abdellatif AMMAR, Conseiller municipal délégué, l'atelier a permis à M. Alexandre VAYER, titulaire d'un master 2 de géographie de présenter la première expérience mancelle de e-concertation menée avant l'été au Mans dans le quartier des Sablons.

Cet atelier a permis de mettre en avant quelques grands principes à mettre en œuvre à court et moyen terme :

- Développer la e-concertation sur des projets et thématique de la ville ;
- Faire de la e-concertation sur le long terme ;
- Accompagner les usages numériques des habitants en diversifiant les techniques (PC, tablette, Smartphones) ;
- Améliorer la communication de la ville sur l'Internet ;
- Développer des applications mobiles de la ville du Mans ;
- Améliorer la diffusion en ligne des actions de la ville et des instances de participation de la Ville ;
- Développer le droit d'initiatives locales en ligne et le referendum locale en ligne ;
- Développer l'open data (diffusion de données de la collectivité).

## ② Un atelier sur les nouvelles formes de Participation citoyenne

Animé par M. Bernard BREUX, Adjoint au Maire du Mans, l'atelier a permis à M. Éric BOURGE, Maire de la Guierche et M. Bertrand TIREAU, adjoint au Maire de la Guierche, de présenter la Journée citoyenne mise en place dans leur commune pour promouvoir le bénévolat dans les petits travaux d'entretien de la Commune.

L'expertise des élus de la Guierche appuyée des expériences des communes de Mulhouse et Angers ont été un précieux support pour les participants de cet atelier. C'est d'ailleurs ce qui a inspiré une des propositions de l'atelier à savoir « tenir compte des expériences existantes ».

L'idée de l'organisation d'une journée de la citoyenneté a donc fait l'objet de nombreuses interventions et propositions, avec une qualité d'écoute des participants qu'il faut souligner. Il est donc proposé de mettre en place un groupe de personnes issues de cet atelier pour aller rencontrer des communes évoquées précédemment, pour mieux connaître leurs expériences. Le premier trimestre 2017 serait idéal.

En s'inspirant de l'intervention de M. BOURGE et des différents intervenants, les notions suivantes sont relevées : « Bon sens et entraide – solidarité », « mise en valeur des compétences », « d'avancer ensemble Habitant-e-s et associations, élu-e-s, agents des collectivités », « co-construire cette journée pour aller vers la Fabrique d'initiatives citoyennes ».

Ce groupe de travail aura pour vocation de définir précisément les objectifs d'une telle journée et de solliciter les habitants pour connaître leurs éventuelles attentes sur une telle initiative.

La définition des ateliers – projets – thèmes à retenir est très importante, tant sur le choix que sur les questions pratiques qui nécessitent de l'anticipation. Pour exemple, ce sont 29 ateliers qui ont été mis en place sur la commune de La Guierche.

Il est très important de se donner le temps nécessaire pour réussir une telle initiative, et c'est plutôt en 2018 qu'il faut l'envisager. Cette remarque est motivée, d'une part, par l'expérience de certains projets engagés sans doute trop rapidement et qui génèrent de la frustration s'ils n'aboutissent pas rapidement (comme par exemple les projets de jardins partagés sur la ville), et d'autre part, par l'organisation et la co-construction que nécessite une telle journée.

Il sera également nécessaire de prévoir une communication à la hauteur, elle sera un atout précieux de la réussite et de la participation des habitants.

Sans être exhaustif, on peut citer quelques propositions des participants :

- Plantations d'arbres ;
- Découvertes des compétences (exemple : ateliers d'artistes) ;
- Initiatives autour des jardins partagés.

Pour la ville du Mans, les participants s'accordent pour considérer qu'une telle « Journée Citoyenne » doit se dérouler par quartier, pourquoi pas au périmètre des Conseils de quartier.

Au-delà de la question de la journée citoyenne, les participants ont fait part des nombreuses initiatives qui existent déjà, et qu'il faut impérativement préserver. Sont citées les journées « fête du Printemps-fête propre », les fêtes des voisins qui se déroulent sur un plus d'un mois, les nombreuses initiatives associatives, celles qui se développent avec les Conseils de quartier, avec les Centres sociaux, et aussi avec les établissements scolaires.

Enfin et de manière plus générale, il semblerait important de mieux identifier les maisons de quartiers, éventuellement comme des points de références pour les habitants, voire de siège social d'associations. L'exemple du rôle des centres sociaux est évoqué.

### **④ Un atelier sur les modes de concertation et d'élaboration de projets**

Animé par Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX, Adjointe au Maire du Mans, cet atelier a débuté par le témoignage de M. Samuel LOPES, Adjoint au Maire du Mans et initiateur de plusieurs formes de concertation dans le cadre des projets d'urbanisme.

Quatre points apparaissent plus spécifiquement retenir l'attention des participants de cet atelier en lien avec la pratique actuelle des Conseils des quartiers :

1 - Plusieurs participants ont insisté sur la nécessaire transversalité dans l'élaboration des projets afin de favoriser la mise en commun à chaque étape du projet, de croiser les expertises complémentaires pour les partager et gagner en rapport temps / efficacité. Il s'agit donc de réaliser une démarche permanente de mise en commun (et non juste à l'aboutissement) plutôt que de consulter chaque partenaire chacun de son côté. Sur ce sujet, il y a un souhait des Centres sociaux et MJC d'être associés dans la démarche de consultation, dans le sens où ils sont prêts à proposer leurs services en tant qu'animateurs ou lieux de rencontre.

2 - Collaborer en amont avec les habitants sur les projets de la collectivité. Cette idée est revenue plusieurs fois. Un processus de participation publique doit permettre à la contribution des habitants d'influencer la décision. Ils doivent être consultés avant que la décision soit prise, ou en tout cas quand elle peut encore être influencée (on ne concerte pas sur la couleur d'un bâtiment avant d'avoir demandé au public s'il faut le construire). Il s'agit ici d'aller au-delà de l'information et de passer au stade de la réelle concertation. Par exemple le service Urbanisme propose des échanges avant la signature du permis de construire, afin de permettre une marge de manœuvre pour modifier le projet en amont.

3 - Les membres des Conseils des quartiers ont mis en avant le manque de retour de la municipalité sur leurs multiples propositions. Les participants doivent être informés de l'incidence qu'a eue leur contribution sur la décision, une discussion publique ne doit pas s'arrêter à la réunion de clôture. Il est essentiel de tenir informés les participants de l'évolution du sujet traité au cours du processus participatif, afin de prouver que ce processus a eu des répercussions concrètes et vérifiables. Et tout autant, d'expliquer concrètement pourquoi la proposition est retenue ou non. Il ressort cette idée que si la municipalité a pris une décision, elle a souvent une bonne raison d'avoir pris cette dernière ; encore faudrait-il que les principaux intéressés en soit informés.

4 - Les échanges ont également mis en avant le sentiment de différence d'intérêt pour la concertation suivant les élus. Ainsi, l'absence des élus-es, même si souvent justifiée, aux réunions des conseils de quartiers est pointée du doigt. Il est suggéré de revoir notre fonctionnement en systématisant la participation des élus-es dans chaque conseil en fonction des thématiques que ces instances participatives souhaitent aborder.

Au-delà de ces 4 points, d'autres questions ont été soulevées et méritent d'être rappelées :

- Souhait de poursuivre les échanges entre les instances existantes ;
- Nécessité de prévoir la présence d'un technicien lors de réunions sur le terrain ;
- Les horaires proposés en journée des réunions avec les techniciens des services peu appropriées pour les personnes en activité ;
- Mise en place d'un budget participatif par quartier ;
- Création de Régie de quartier ;

- Important d'associer les associations dans les débats et réunions ;
- Relancer le Conseil consultatifs des Jeunes ;
- Droit d'interpellation dans les conseils municipaux et conseils Le Mans Métropole ;

\*  
\* \*

En conclusion, Christophe COUNIL, adjoint au Maire du Mans, à la vie des quartiers a remercié l'ensemble des participants pour leur investissement pour cette matinée d'échanges. Par ailleurs, il est revenu sur les suites de ce 1<sup>er</sup> Forum de la Participation citoyenne :

- Novembre 2016 : envoi d'un compte-rendu par mail à l'ensemble des participants et publication sur le site internet de la Ville du Mans.
- Mars 2017 : Présentation en Conseil municipal d'un plan d'actions « Participation citoyenne » pour tirer les conclusions de ce 1<sup>er</sup> Forum.
- Années 2017 et 2019 : Mise en œuvre du plan d'actions « Participation citoyenne » avec l'organisation du 2<sup>ème</sup> Forum de la participation citoyenne à l'automne 2017 pour tirer le bilan des premières actions mises en œuvre et poursuivre le travail de réflexion.